



CSA-MESR du 23 octobre 2026

Déclarations et compte-rendu de la FERC CGT mobilisation de la jeunesse et des salarié·es, bilan de 10 ans de macronisme dans l'ESR refus de siéger

Compte-rendu synthétique :

Une séance du Comité social d'administration du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CSA-MESR) a eu lieu en mode hybride le 23 octobre 2026.

La FERC CGT a fait une déclaration liminaire puis quitté la séance. Elle refuse de siéger alors que la jeunesse et les salarié·es se mobilisent, et que le gouvernement réprime et ne répond pas aux revendications.

Ordre du jour :

- **Point pour avis :**
 - **Projet de décret** portant modification de l'[article R. 222-16-3 du code de l'éducation](#) relatif à **l'implantation territoriale d'emplois de recteur délégué** pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
 - Ce projet vise à étendre la mise en place de recteurs délégués à l'ESR (actuellement dans 7 régions académiques) : ils existeront dans 5 nouvelles régions académiques : Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire.
- **Points pour débat :**
 - **Bilan 2025 des lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives à la mobilité des personnels** du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 - **Bilan 2025 des lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives aux promotions** et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A) Déclarations de la FERC CGT

Déclaration liminaire au CSA-MESR du 23 octobre 2026

Bilan de 10 ans de macronisme dans l'ESR

C'est l'un des derniers CSA de cette mandature. Faisons un rapide bilan de 10 ans de macronisme dans l'ESR :

1. loi ORE introduisant la sélection à l'entrée à l'Université, et ParcoursSup dont la jeunesse et la CGT demandent l'abrogation,
2. augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extra-communautaires,
3. attaques statutaires sans fin :
 - loi de transformation de la fonction publique (2019) qui, entre autres, vide les CAP de leur substance et met fin au principe : « emploi permanent = poste de titulaire », introduction de la rupture conventionnelle, CDD de missions...
 - loi de programmation de la recherche (LPR) : CDI de mission, chaire de professeur junior...
 - autonomie renforcée, "déconcentration" (nous y reviendrons) et régionalisation avec les COMP à 100 %,
 - écrasement complet des grilles, composante essentielle du statut (nous y reviendrons aussi),
 - croissance de la précarité,
 - attaques incessantes contre nos régimes de retraites dont le Code des pensions civiles et militaires,
4. étranglement financier du service public de l'ESR, pénurie de postes organisée, alors que le nombre d'étudiant·es augmentait (+20% depuis 2014),
5. cadeaux fiscaux aux grands patrons et aux actionnaires (211 Mds€ par an, dont au moins 6,5 Mds€ par an de Crédit impôt recherche qui auraient dû abonder l'ESR public),
6. développement considérable des crédits militaires (413Mds€, avec une rallonge de 36 Mds€ votée cet année), et militarisation de la jeunesse (service militaire, multiples intrusions et autres "interventions" sur nos campus ou dans nos formations et développement de la recherche dite duale (civile et militaire)...))
7. développement rapide de l'enseignement supérieur privé, organisé par le manque de moyens dans l'ESR public, par ParcoursSup, et par le soutien financier public, grâce notamment aux aides à l'alternance,
8. SMICardisation et paupérisation des rémunérations, avec le refus d'augmenter la valeur du point d'indice, conduisant à des pertes de 12% au moins sur le point d'indice depuis 2020 et 30% depuis 2000,
9. mise en place et généralisation des zones à régime restrictif (ZRR),
10. fusions diverses d'organismes nationaux de recherche (IRSTEA et INRA, IRD dans le CNRS...),
11. CROUS étanglés financièrement, sous-doté en personnel et en matériel, achevé par la mise en place sans moyens du repas à 1€ pour toutes et tous,
12. remise en cause des libertés académiques et démocratiques, notamment au moment des mobilisations contre le génocide à Gaza (cf. par ex. l'interdiction de la tenue du colloque scientifique au Collège de France, mais aussi toutes les pressions et censures plus ou moins directes),
13. sans compter les répressions multiples, constantes, parfois même illégales (cf. les amendes forfaitaires infligées à des manifestant·es à Science Po contestant le projet de loi Yadan),
14. ...

Nous en oublions sans doute. Mais disons-le : bravo !

Non à l'augmentation des frais d'inscription à l'UTT

Et en pleine mobilisation de la jeunesse, le Conseil d'Administration de l'Université de Technologie de Troyes (UTT, école d'ingénieur publique post-bac) a voté le 15 octobre le passage des frais d'inscription à 990€ en tronc commun (les deux 1ères années) et à 1990€ en branche (les trois dernières années d'école d'ingénieur), soit des augmentations respectives de +57% et +216% pour les nouveaux étudiant·es dès la rentrée 2027.

La FERC CGT affirme tout son soutien aux personnels et aux étudiant·es qui se mobilisent avec force contre ces hausses drastiques.

La FERC CGT réaffirme son opposition à toute hausse des frais d'inscription dans les universités et écoles d'ingénieurs publics. La gratuité de l'Éducation, principe constitutionnel, doit rester et redevenir une réalité dans tout l'enseignement supérieur public.

Nouvelles attaques contre les statuts ITRF et BIB

Et on apprend cette semaine que le Ministre Baptiste veut attaquer le statut des corps ITRF et de Bibliothèque en transférant dans la précipitation presque toutes les compétences de gestion (nomination, classement, radiation, promotions de corps et de grade, avancement d'échelon...) de la plupart des corps aux directions d'établissement ou aux rectrices et recteurs. Par exemple, les promotions des corps de catégories C et B seraient désormais décidées de A à Z par la direction d'établissement... Le ministère est incapable de fournir l'explication politique du pourquoi faire ça, mais il veut publier le texte pour début 2027. M. le Ministre, vous feriez mieux de répondre aux attentes de la jeunesse et de sortir les 10 milliards nécessaires pour l'ESR public.

Pour la FERC CGT, **c'est une attaque statutaire inadmissible**, qui, quoi que vous en disiez, constitue un énorme pas de plus vers la **constitution de corps de fonctionnaires d'établissement (et non plus de fonctionnaire d'État)**, qui renforcerait encore l'arbitraire des directions. Nous ne laisserons pas faire.

Mobilisation de la jeunesse et des salarié·es

La FERC CGT avait conclu son propos liminaire lors du CSA-MESR du 9 juillet 2026 par les phrases suivantes :

« Concernant le point d'indice, la sélection et l'augmentation des frais d'inscription notamment, le gouvernement Macron-Lecornu porte une grave responsabilité. La rentrée sociale va être dure, nous y contribuerons : nous appelons d'ores et déjà les personnels à se mobiliser. »

Les gouvernements Macron sont constants dans leur politique de casse des services publics, de gavage des plus riches et d'écrasement social des classes populaires. Et le gouvernement Macron-Lecornu a fait comme d'habitude : il n'a rien écouté et réprimé.

Et malgré cela ou à cause de cela, la jeunesse et les salariés ont commencé à soulever le couvercle. Nous ne laisserons pas le gouvernement le refermer dans le sang.

En effet, plus de 800.000 personnes, jeunes, salarié·es, retraité·es, familles... ont manifesté le 17 octobre contre la vie chère, pour l'augmentation des salaires et pour des moyens pour l'Éducation et les services publics. La FERC CGT se félicite de ce succès.

Les médias dominants ne diffusent en boucle que les scènes d'émeutes et de violences. Le gouvernement ne s'exprime que sur ce sujet. Nous condamnons ces violences, mais, avec l'ensemble de la CGT, nous disons : *« Par son refus obstiné de répondre aux revendications portées massivement de manière pacifique, c'est le gouvernement qui porte la responsabilité politique de la montée des violences observée (le 17 octobre). »*

On le redit : les revendications de la jeunesse et celles des salariés sont les mêmes.

On le redit : le gouvernement doit cesser la répression et répondre aux revendications immédiatement.

La CGT FERC Sup revendique pour le service public de l'Enseignement supérieur et la Recherche :

- l'abrogation de Parcoursup ;
- un plan massif de création de postes de titulaires pour répondre aux besoins de l'ESR public et résorber la précarité ;
- l'augmentation immédiate et massive de la valeur du point d'indice et l'indexation sur l'inflation ;
- la rénovation et l'amélioration du bâti universitaire ;
- l'abrogation de la mesure mal nommée "Bienvenue en France" qui instaure des droits différenciés pour les étudiant·es extra-communautaires ;
- des moyens financiers et en postes pour les CROUS pour le repas à 1€ pour toutes et tous ;
- un moratoire sur la réforme de la formation initiale des enseignant·es (INSPÉ) et le maintien de tous les sites de formations ;
- l'opposition résolue à toute sélection à l'entrée à l'Université parmi les titulaires du bac et à toute augmentation des droits d'inscription.

Au passage, nous demandons à ce que tous les personnels ne soient pas pénalisés par les blocages : pas de congés imposés ni de retrait de salaire en cas de fermeture d'établissement. Cela vaut pour les personnels des CROUS et pour tous les personnels des universités.

Refus de siéger à ce CSA-MESR

La FERC CGT s'oppose aux COMP à 100% et à la régionalisation de l'ESR, donc au projet de décret soumis à l'ordre de jour. La FERC CGT note que les bilans LDG 2025, à l'ordre du jour, se suivent année après année et se ressemblent : aucune amélioration de la mobilité des ITRF et des enseignant·es-chercheur·ses, promotions toujours insuffisantes... promotions que de surcroît vous voulez rendre purement locales dorénavant pour les ITRF et les BIB.

Tout ceci, ainsi que la parodie de discussion sur Parcoursup mercredi avec M. le ministre, l'UNI et « Renouveau Lycéen »... nous amène à refuser de siéger à cette instance.

Pour conclure : appel à mobilisation générale : 24 octobre, 5 novembre...

La FERC CGT appelle à participer aux mobilisations pacifiques partout en France avec la jeunesse, y compris pendant la période des congés. **Nous appelons à participer massivement et pacifiquement aux manifestations du samedi 24 octobre.**

Avec toute la CGT, la FERC CGT appelle à des assemblées générales partout sur les lieux de travail pour décider de la généralisation de la grève le 5 novembre, date de la journée de grève et de manifestations décidée par l'intersyndicale interprofessionnelle.